

Diffusé à l'ensemble des collectivités du périmètre ainsi qu'aux délégués syndicaux et partenaires, il retrace les missions effectuées au cours de l'année passée.

 *Le Rapport d'activités 2024 est disponible !*

Suite au travail de sensibilisation mené en 2023 auprès des élus des territoires sur la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SCoT, l'année 2024 a été largement dédiée à l'accompagnement des communes dans l'évolution de leurs Plans Locaux d'Urbanisme et Cartes Communales. En parallèle, le syndicat a publié un Guide de compatibilité diffusé aux collectivités, partenaires et bureaux d'études en charge des procédures engagées, afin de contribuer à la déclinaison technique des orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme.

Enfin, plusieurs publications sont venues enrichir les outils de suivi du SCoT : le 3^e numéro du Référentiel des territoires de l'Aube ainsi que le 2^e numéro du Cahier de l'économie, actualisant l'inventaire des Zones d'Activité Economique à l'échelle des EPCI.

Suivi des documents d'urbanisme et veille à la compatibilité :
65 démarches suivies
(31 en 2022, 41 en 2023)
37 nouvelles procédures débutées en 2024

16 Porter à Connaissance
+
6 diagnostics de vulnérabilité

Participations aux démarches :
PAPI, Observatoire de l'Eau, révision de la Charte du PNRFO...

Outils d'accompagnement :
Publication du Guide de compatibilité

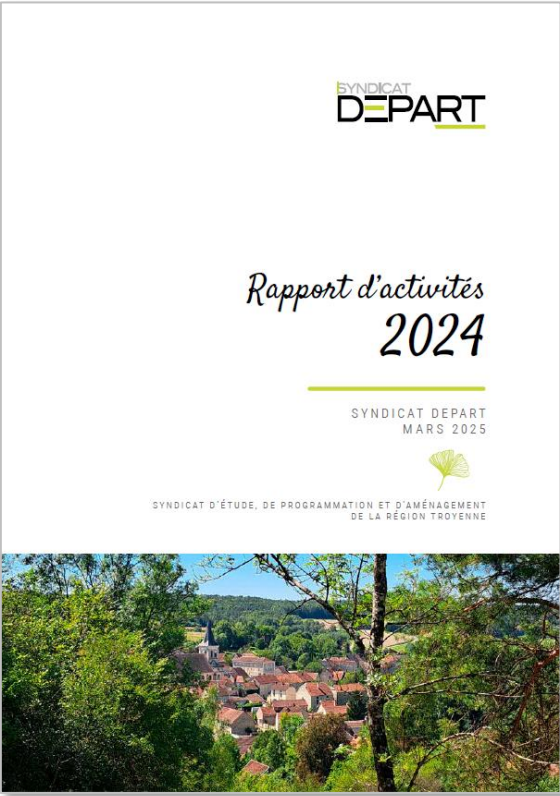
Echanges InterSCoT et modification du SRADDET

Observatoire du SCoT :
3^e numéro du Référentiel des Territoires
(pour chaque EPCI)

117 dossiers analysés et avis rendus en commissions départementales (90 en 2023)
+ 23 projets en Pôle EnR

2^e numéro du Cahier de l'économie
(pour chaque EPCI)

5 réunions des instances syndicales Bureaux et Comités



4 lettres du SCoT

Retrouvez le rapport d'activités en ligne sur notre site !

Bientôt 6 ans...
Faisons le bilan !



Au programme 2025, le bilan du SCoT à 6 ans

Le SCoT est soumis par le code de l'urbanisme à une évaluation au terme d'un délai de 6 ans à compter de son approbation, soit, pour le SCoT des Territoires de l'Aube, au plus tard le 10 février 2026. Le syndicat a donc mis la réalisation de ce bilan au programme de travail de l'année.

L'évaluation consiste en une « **analyse des résultats de l'application du schéma**, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, de réduction du rythme de l'artificialisation des sols et d'implantations commerciales. »

Pour préparer ce bilan, le syndicat s'appuiera sur les outils mis en place depuis l'approbation du SCoT, comme le Référentiel des Territoires, le Cahier économie de l'observatoire ou encore le suivi de la consommation foncière au fil des procédures de documents d'urbanisme.



De nouveaux locaux pour le syndicat

Jusqu'alors installé au second étage de l'immeuble situé 28 boulevard Victor Hugo à Troyes, le syndicat DEPART a pour projet d'investir prochainement de nouveaux locaux plus adaptés à ses besoins.

Le choix s'est arrêté sur un lot disponible au sein de l'Espace Régley, 1 boulevard Charles Baltet à Troyes, proche de nos bureaux actuels. Ce **nouvel espace de travail** permettra à notre syndicat de disposer d'espaces modulables, de salles de réunions de diverses capacités, d'un local d'archives et de possibilités de stationnement facilitées.

C'est avec plaisir que nous vous y accueillerons d'ici quelques mois !



L'Espace Régley accueille plusieurs structures institutionnelles comme la Chambre de Commerce et d'Industrie de Troyes et de l'Aube, la Chambre d'Agriculture de l'Aube, la SEM Energie...

